

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 29/09/25

ARRÊTE MUNICIPAL N° AP/2025 - 133

PORTANT CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRODUITS ET SERVICES DU CAMPING MUNICIPAL

Le maire de Tonnerre,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-22, L 2122-24, L 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire, à l'administration des biens communaux et à la réglementation des propriétés communales ;
- Vu le Code de Commerce, et notamment ses articles L441-1, L441-1-1 et L441-2 ;
- Vu le Code de la consommation, notamment les articles R111-1 à D111-19 ;
- Vu le Règlement général sur la protection des données ;
- Considérant l'obligation légale d'assurer une information claire et accessible des clients concernant les conditions de vente des produits et services proposés par Le Camping municipal « La Cascade » de Tonnerre ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Conditions générales de vente, en annexe, s'appliquent à l'ensemble des produits et services proposés au Camping municipal « La Cascade » de Tonnerre.

Article 2 : Le présent arrêté :

- sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié ;
- sera affiché dans l'établissement et sur le site internet de la Commune ;

Article 3 : M. le maire de Tonnerre, la Directrice Générale des Services de la ville de Tonnerre, le responsable de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tonnerre, le 24 septembre 2025,

Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Municipal de la Cascade

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 089-218904183-20250929-AP25_133-AR

V1

Maj juillet 2022

Page 1 sur 6

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain du camping municipal LA CASCADE.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet camping.ville-tonnerre.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel.

La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet camping.ville-tonnerre.fr ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la commande par le Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en adressant un courrier et en justifiant de son identité.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur.

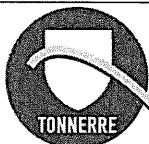
La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée via internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet camping.ville-tonnerre.fr, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet ou sur tout support d'information ou de communication. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Municipal de la Cascade

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 089-218904183-20250929-AP25_133-AR

Maj juillet 2022

Page 2 sur 6

Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix. Nos prix comprennent l'accès au camping, la consommation d'eau, l'électricité, les équipements nécessaires pour le nombre de personnes correspondant à la capacité du logement, un véhicule par location et l'accès aux activités non payantes. Le linge de lit et les kits bébés sont en location sur place. Pour les réservations en emplacement camping, 6 personnes maximum sont acceptées sur l'emplacement.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et du Conseil Départemental de l'Yonne, n'est pas incluse dans les tarifs.

Cette taxe est fixée en fonction de la nature et de la catégorie de l'hébergement. Son montant est calculé par personne majeure et par jour. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

Le tarif en vigueur à ce jour pour les campings classés *** est de 0.45 € par jour et par personne.

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L2333-31 du CGT :

- les personnes mineures
- les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de la collectivité
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Un acompte correspondant à 30 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 20 jours avant la date d'arrivée sous peine d'annulation de cette location.

4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement ou l'emplacement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 20 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location).

Pour une arrivée tardive ou un départ anticipé, le Client doit impérativement avertir le Prestataire.

Les emplacements et les hébergements sont attribués en fonction des disponibilités et ces affectations peuvent être modifiées à tout moment avant l'installation du Client.

Si le Client ne se présente pas le jour d'arrivée prévu sans avoir prévenu à minima 24h avant la date d'arrivée, le Prestataire se réserve le droit de remettre l'hébergement à la location.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Municipal de la Cascade

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 089-218904183-20250929-AP25_133-AR

V1
Maj juillet 2022

Page 3 sur 6

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison.

A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 60 € pour le nettoyage.

Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état immédiate aux frais du locataire.

L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION

- En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire et moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.
- En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire et moins de 15 jours avant la date d'arrivée prévue, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte et le solde versés à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente seront de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront



l'objet d'un remboursement. Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues, donnera lieu au remboursement des sommes versées.

Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, cette annulation donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés, dans la limite d'un animal de moins de 20 kg par chalet ou par emplacement, sous la responsabilité de leurs maîtres. Ils doivent impérativement être tenus en laisse. Le carnet de vaccination à jour devra être présenté à l'arrivée.

Seuls les animaux inscrits sur le bulletin de réservation seront autorisés à séjourner sur le camping, moyennant les prix indiqués sur le tarif. Le Prestataire se réserve le droit de refuser un animal non renseigné lors de la réservation.

Les chiens de 1^e et 2^e catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 24 heures à compter de la fourniture des Services. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, dans la mesure du possible, les services jugés défectueux dans les meilleurs délais.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Municipal de la Cascade

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 089-218904183-20250929-AP25_133-AR

V1
Maj. juillet 2022

Page 5 sur 6

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
 - la prospection,
 - la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
 - l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
 - le traitement, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
 - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la facturation,
 - la comptabilité,
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, la lutte contre la corruption.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire.

En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus - par courrier électronique à camping@mairie-tonnerre.fr ou par courrier postal à l'adresse du Camping de la Cascade accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet camping.ville-tonnerre.fr est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Camping Municipal de la Cascade

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 089-218904183-20250929-AP25_133-AR

Maj juillet 2022

Page 6 sur 6

préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

ARTICLE 14 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet camping.ville-tonnerre.fr emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.